

Le néolibéralisme se présente durablement

Le CSDD vient de publier son dernier avis de l'ère «d'avant la crise financière». Alors que les hommes politiques affirment que «rien ne sera plus comme avant», des propos néolibéraux envahissent ce rapport.

Fin septembre, le Conseil supérieur pour un développement durable (CSDD) a finalisé son avis à propos de la durabilité des finances publiques. L'avis a été commandité à la suite d'une motion adoptée par la Chambre des députés dans le cadre des débats sur le projet de loi concernant le budget des recettes et dépenses de l'exercice 2007.

*De notre journaliste
Jean Rhein*

Le Conseil supérieur s'est adjoint comme conseillers des représentants de l'institut de recherches financières de l'université de Cologne, auprès desquels il avait commandité un rapport scientifique sur la gouvernance des finances publiques durables.

On parle beaucoup du modèle luxembourgeois dans le rapport du CSDD. Mais il est remis en cause de façon directe, avec un acharnement assez rare encore.

La durabilité est définie comme l'abandon du transfert de toutes charges dans l'avenir. Sur la base d'une pareille définition, chaque budget de l'État grand-ducal devra inmanquablement perdre toute l'estime des adhérents de ce genre de développement durable.

Le rapport s'attaque aussi rapidement à la question centrale, celle des dépenses sociales, en particulier

à la question du système des retraites. Aucun système de répartition, de transferts sociaux, avec les pactes entre les générations qu'il pourrait être amené à conclure, ne trouve la moindre grâce.

Le rapport du CSDD résume ses appréciations en 10 points, sous forme de questionnement à la politique.

La première question : «Voulons-nous vraiment imposer à nos enfants de payer la facture environnementale, sociale, de la vieillesse moyennant un système fiscal touchant de moins en moins de contribuables, dans le contexte d'une euphorie de la croissance?» En résumé, la question est légèrement adaptée : «Comment pouvons-nous assurer une croissance appropriée qui permettrait de combiner la justice sociale, la protection des ressources, sans en charger les générations futures?» Bien sûr nous ne voulons pas hypothéquer l'avenir des générations futures, mais les réponses que les auteurs du rapport fournissent sont encore plus ambiguës.

On l'aura compris : ce qui est préconisé, c'est l'arrêt d'un système de répartition pour le remplacer par un système de capitalisation. Personne n'ose plus prononcer le mot «capitalisation»; non pas pour la raison que le rapport ait été rédigé avant la crise des marchés financiers. C'est

idéologique. Il y a de ces mots qui ne sont pas politiquement corrects. Et tout ce qui se base sur la racine «capital» fait partie des mots incorrects, dans les rapports de ce genre.

Le tourisme à la pompe, les fonds d'investissements et le commerce électronique procurent des recettes à l'État grand-ducal qui proviennent de sources «non garanties». Le rapport réitère une idée exprimée il y a quelque temps par la Chambre de commerce : la création d'un fonds souverain, destiné à recueillir toutes ces recettes volatiles. L'idée est séduisante, mais permettra-t-elle vraiment de combler les lacunes de l'avenir?

Les contradictions du rapport du CSDD sont imminentes : pas trop d'investissements de l'État, mais des investissements infrastructurels; pas de l'accroissement de l'emploi intérieur. «Le rythme actuel de la création d'emplois supplémentaires n'a-t-il pas atteint ses limites?»

Originalité? Le CSDD découvre les finances communales, auxquelles il voudrait conférer comme recettes nouvelles les taxes foncières drastiquement augmentées.

On reconnaît les propos néolibéraux et certains concepts économiques «verts».

Un mélange intéressant, mais peu durable. Déjà dépassé par la réalité.

Conseil supérieur pour un développement durable

Le Conseil supérieur pour un développement durable constitue un organe de réflexion, de discussion et de conseil en matière de développement durable. Son organisation, son fonctionnement et sa composition ont été déterminés par règlement grand-ducal. Le CSDD se compose de 15

membres. En tant que forum de discussion sur le développement durable, siègent au Conseil supérieur des représentants du gouvernement, des communes, des syndicats de salariés, des chambres professionnelles, du patronat, des organisations non gouvernementales, du monde scienti-

fique, du Comité national d'éthique. Le Conseil supérieur peut aussi faire appel, le cas échéant, à des experts indépendants afin de l'aider à émettre ses avis. Enfin, cet organe pourra aussi proposer des recherches et études dans les domaines ayant trait au développement durable.